



# Ecole 24

BULLETIN n°2 – 2ème trimestre 2017 - mai - SNUipp-FSU24

Dispensé de timbrage MARSAC / Isle



Déposé le 16 mai 2017

## Dossier mouvement

Résultats 1<sup>er</sup> mouvement

Guide 1<sup>er</sup> ajustement

Fiche de suivi syndical

Permanences les 24 et 31 mai

Article 1<sup>er</sup> ajustement sur le site

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2642>

## Édito

Les élections présidentielles sont passées... Et maintenant ? Dans un pays fracturé, avec plus de 10 millions de voix qui se sont exprimées en faveur de l'extrême droite, nous devons plus que jamais être vigilants et porteurs de notre projet de transformation sociale pour l'école et pour l'avenir de notre société. Les solutions libérales prônées

par le nouveau président Macron ne sont pas les nôtres et de nombreux points de son projet, y compris dans le domaine de l'éducation, sont contraires à nos valeurs... Déréglementation du code du travail, nouvelle réforme régressive des retraites, autonomie des établissements scolaires, suppression de postes de fonctionnaires, rétablissement du jour de carence ; la liste n'est pas exhaustive !

Dans l'attente des législatives, de la constitution d'un gouvernement et d'une majorité (ou non) pour les cinq années à venir, nous allons assister aux « petits jeux » de pouvoir préfigurant la « recomposition » du paysage politique. Ne restons pas spectateurs ! Il n'y aura pas d'état de grâce ! Le SNUipp-FSU, avec l'ensemble des collègues et au-delà la FSU avec les salariés, doivent faire valoir les valeurs de justice et de progrès social et humain. Recherchant l'unité la plus large possible avec les autres forces syndicales, le SNUipp avec la FSU s'inscrira dans les luttes nécessaires pour défendre nos acquis, déjà bien mis à mal par la déferlante du libéralisme, pour obtenir de nouveaux droits pour tous, salariés, étudiants, retraités, précaires et chômeurs...

La fatalité n'est pas dans nos gènes... Ensemble, construire l'espoir !

pages	SOMMAIRE
1	Édito
2	Actualités
3	Hors Classe – Ineat/Exeat Temps partiel
4	Convention ruralité (3)
5 à 9	Mouvement (1 <sup>er</sup> ajustement)
10	Bulletin de syndicalisation
11	Infos rapides
12	Agenda * Ris * A retenir

*Vincent Perducat et Alain Chabrilangeas*

## 1er mai 2017 en Dordogne

Teddy Guitton, le secrétaire de notre fédération, la FSU24, a pris la parole devant la Bourse du Travail de Périgueux. Nos revendications étaient syndicales et politiques au vu des enjeux électoraux du moment. Avec la CGT, nous avons appelé à faire barrage au Front national pour le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle.



A Périgueux 750 manifestants se sont mobilisés pour célébrer la fête des travailleurs, ils étaient au même moment 400 à Bergerac.

## Le temps de l'école n'est pas celui du politique

Emmanuel Macron a été élu président de la République française. Dans le contexte d'une abstention forte, un nombre important des suffrages qui se sont portés sur son nom, notamment chez les enseignants, ont exprimé avant tout leur rejet du front national auquel avait appelé le SNUipp-FSU. Bien que son élection ne souffre d'aucune contestation, il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc donné au nouveau président de la République. Celui-ci porte dans son programme des mesures pour la Fonction Publique et pour l'École avec lesquelles le SNUipp-FSU exprime d'ores et déjà son profond désaccord.

Le SNUipp-FSU s'opposera à la **suppression de 120 000 postes de fonctionnaires** tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale. Tout comme il condamne **la volonté de gouverner par ordonnances** au mépris de la démocratie.

Concernant l'éducation, deux mesures devraient être rapidement prises dans le 1er degré : **l'instauration de CP à 12 élèves par classe (dans l'éducation prioritaire) et une carte blanche aux collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires.**

La baisse des effectifs par classe est la priorité tant ceux-ci sont particulièrement élevés en France comparativement à la plupart des pays équivalents. Mais il ne faudrait pas que des effectifs abaissés ici entraînent mécaniquement des hausses partout ailleurs. Abaisser dès la prochaine rentrée les effectifs des classes de CP en REP+ ne manque donc pas de nous interroger. L'urgence aujourd'hui est de combler le sous-investissement budgétaire structurel très important qui frappe l'école primaire dans notre pays pour lui permettre enfin de réduire les inégalités.

M. Macron prévoit de **redéployer les postes de maîtres supplémentaires pour dédoubler les CP**. Supprimer un dispositif prometteur qui d'après la recherche commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire serait une grave erreur. Cette manière de réformer, en supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans évaluation sérieuse, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

La réforme des rythmes scolaires a désorganisé le fonctionnement des écoles. Celle-ci a été avant tout une réforme des temps périscolaires. Elle s'est faite sans les enseignants et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes enseignantes et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et le retour à un cadrage national.

Dans cette période qui s'ouvre, le SNUipp-FSU continuera d'exiger l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du travail invisible et la nécessaire évolution des obligations de service avec comme première étape la suppression des APC, l'inclusion avec tous les moyens pour la réussir et enfin l'urgente nécessité de donner le pouvoir d'agir aux enseignants et aux équipes. Autant de fortes préoccupations pour lesquelles nos collègues attendent des réponses.

Le SNUipp-FSU attend que le nouveau Président prenne la mesure des exigences de la profession. En ce lendemain d'élections présidentielles, le SNUipp-FSU appelle au dialogue social indispensable à toute évolution du système éducatif, car le temps de l'école n'est pas celui du politique.

**Communiqué du SNUipp-FSU le 8 mai 2017**

### Ajustement carte scolaire

**CTSD le lundi 26 juin, CDEN le vendredi 30 juin.**

Pour l'administration, une situation de blocage à l'ouverture doit être réétudiée. Selon nous, et au vu des effectifs communiqués par certaines écoles, bien d'autres situations devront être revues. Nous les défendrons toutes.

Si vos effectifs évoluent, il est toujours possible de nous faire remonter une fiche de suivi, par notre site dédié ou par PDF en consultant l'article suivant :

 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2569>

## TEMPS PARTIEL 2017

Nous devrions connaître les décisions de la DSDEN 24 sur les temps partiel, au Groupe de Travail 1er ajustement (2<sup>nd</sup> mouvement) du mardi 22 mai. L'année passée, tous les temps partiels de droit ou sur autorisation avaient été acceptés. Deux temps partiels annualisés l'avaient été aussi. Il risque ne pas en être de même cette année.

## INEAT-EXEAT 2017

La circulaire INEAT est parue sur le site de la DSDEN24, le 23 mars 2017.

La date limite de réception des demandes Ineat (collègues souhaitant entrer en Dordogne) à la DSDEN de la Dordogne est fixée au vendredi 26 mai 2017

Vous pouvez visiter et/ou contacter les SNUipp des autres départements, pour vous renseigner sur les circulaires et dates de dépôt des demandes Ineat de ces mêmes départements

Toutes les demandes (Ineat et Exeat) doivent obligatoirement être transmises par voie hiérarchique et sous couvert de la direction académique du département d'origine. Un collègue de Dordogne souhaitant, par exemple, une mutation vers la Gironde, devra donc récupérer le dossier Ineat de la Gironde et le transmettre à la DSDEN24. Dans le même temps il demandera un Exeat à la DSDEN24.

Nous répertorions sur notre site les liens vers les autres départements afin de constituer vos dossiers Ineat-Exeat (adresse internet au bas de cet article)

Les résultats sont traditionnellement annoncés à la CAPD du 1er ajustement (mardi 13 juin) mais des évolutions peuvent survenir pendant les vacances et même à la rentrée.

### Rappel des Ineat Exeat 2016 :

☞ Le classement des demandes s'est fait dans l'ordre suivant : barème, situations personnelles, enfants et autres situations

☞ Les permutations se sont faites de département à département (dans ou hors académie)

☞ 3 permutations se sont concrétisées :

- Gironde 1 échange
- Pyrénées Atlantiques 1 échange
- Vaucluse 1 échange

Pour le SNUipp, le nombre d'ineat-exeat est bien insuffisant, face aux demandes non réalisées à l'issue des permutations informatisées.

Voir l'article complet sur notre site

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2633>

## ACCÈS HORS-CLASSE

Les arrêtés sur le taux de promotion à la hors classe sont parus au Journal Officiel (JO) du 11 mai, il sera de 5,5% cette année. Désormais ce sont les académies qui vont travailler sur les tableaux d'avancement avec ce nouveau taux.

L'accès à la hors classe pour la Dordogne sera certainement acté à la CAPD du lundi 12 juin.

Le reclassement effectif dans la grille hors classe ne prend effet qu'au 1er septembre 2017.

L'an passé, le taux de passage était de 5% avec 72 passages (61 passages et 4,5% en 2015 ; 53 passages et 4% en 2014).

### Qui est promouvable ?

Tous les professeurs des écoles de classe normale du 7ème échelon au 11ème échelon à la date du 31 août 2017

### Quel barème ?

- Échelon x2 détenu au 31 août 2017
- Note connue x1 avant le 31/08/2016, corrigée si supérieure à 3 ans
- Éducation prioritaire
  - **+2 points** en REP+ et/ou politique de la ville
  - **+1 point** en REP. La clause de sauvegarde prévue, l'an dernier, pour les personnels qui ont exercé et/ou exercent dans des établissements sortis du dispositif éducation prioritaire ou victimes de mesures de carte scolaire, est maintenue au titre de la campagne 2017.
- Les directeurs d'écoles, ordinaires et spécialisées, nommés par liste d'aptitude : **+1 point**
- Les conseillers pédagogiques, titulaires du CAFIPEMF : **+1 point**

Prise en compte de l'AGS (ancienneté générale de services arrêtée au 31 août 2017) pour départager 2 candidats ayant le même barème.

### Comment se fera l'accès à la hors classe l'année prochaine ?

Le barème sera modifié, il comportera deux éléments :

- l'ancienneté à compter de 2 ans dans le 9e échelon
- l'appréciation issue du 3e rendez-vous de carrière ou de la dernière note attribuée pour ceux qui ont plus de deux ans dans le 9e échelon (la note sera transformée en appréciation qui sera ensuite chiffrée pour être intégrée dans le barème.)

En savoir plus sur la hors classe et fiche de suivi :

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2623>

En savoir plus sur la nouvelle hors classe

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2649>



## Convention Ruralité, Rapport du sénateur Duran Quel avenir pour l'école rurale ?... (3 ème partie)

*Le rapport Duran ne s'arrête pas à des réflexions qui nous semblent de l'ordre de l'évidence (cf Ecole 24 -mars 2017), mais en propose quelques unes supplémentaires, qui présentent de façon assez claire l'avenir vers lequel on devrait se diriger.*

**L'ÉCOLE  
RURALE**  
ENJEU D'ÉGALITÉ  
ET DE RÉUSSITE DE TOUS

Tout d'abord, il propose de « désacraliser le lien école-commune. Une commune peut fort bien vivre sans école sur son périmètre tout en bénéficiant d'une école qui soit sienne à proximité immédiate. Ce qui importe, c'est que chaque maire puisse proposer à ses administrés une école de qualité, même si elle ne se trouve pas dans le périmètre de sa commune. La proximité et la qualité du service public d'éducation doivent primer sur la « possession » communale. »

Il continue : « Pour réorganiser les réseaux scolaires, l'échelon qui me paraît désormais le plus pertinent pour agir n'est plus la commune, mais davantage l'intercommunalité. Elle devrait idéalement se doter de la compétence scolaire et périscolaire complète pour assurer plus de cohérence, faciliter la mutualisation des moyens et créer une solidarité de territoires...

*Intercommunalité et bassin de vie forment les deux niveaux de référence dans lesquels le travail de réorganisation des réseaux d'écoles devait s'inscrire en recourant à l'outil que représente la convention pluriannuelle. »*

**Et même s'il considère « qu'il est difficilement concevable d'accepter sans réagir que l'école disparaisse alors qu'elle est déjà dans de nombreux territoires le seul et dernier service public de proximité. », c'est bien de la fin de l'école communale dont il est question !**

**Si l'on rajoute à cela des objectifs pédagogiques** comme les échanges de services entre enseignants 1er et 2ème degré, dans l'hypothèse souvent rencontrée dans les territoires ruraux, dans des disciplines telles LV, AP, Sciences..., **des objectifs administratifs** comme envisager la création d'un directeur de pôle ou de regroupement, avec décharge administrative complète, pour se consacrer au pilotage de la structures dont la taille critique minimale, sur un même site, pourrait être de 6 à 8 classes, **on arrive au collège de territoire** explicité comme suit : « La restructuration des réseaux d'écoles et l'organisation d'un maillage cohérent autour de collèges de territoires est l'aboutissement logique de la réflexion. L'adossement de ces réseaux d'écoles à ces collèges renforcerait la continuité école-collège et la qualité du parcours des élèves. »

**Fin de l'école communale, des regroupements d'écoles de 6 à 8 classes, dirigées par un directeur totalement déchargé (pourquoi pas personnel de direction adjoint au principal du collège chargé des écoles?), ce n'est pas ce que le SNUipp porte comme choix pour l'école rurale.**

**Pour terminer, le déroulement des opérations de la dernière carte scolaire nous a montré que ces préconisations pour la réussite de la démarche conventionnelle, sont loin d'avoir été suivies :**

- Pas d'élargissement de la consultation, puis de la concertation aux autres partenaires de l'école, sans exclusive et prioritairement aux associations de parents d'élèves, aux organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, aux associations d'éducation populaire.
- Est-ce que des RPI qui fonctionnent bien, n'ont pas été déstabilisés inutilement ?
- N'a-t-on pas plaidé pour des RPI concentrés dans les territoires isolés, où cela aboutit à créer un éloignement supplémentaire entre école et bassin de vie ?

**Aussi nous ne pouvons que le rejoindre et déplorer avec lui que :** « La propension de l'Éducation Nationale à agir fréquemment de manière isolée, pour ne pas dire renfermée sur elle-même, sur des champs où désormais l'action collective prime et surtout à ne pas communiquer sur la finalité et ses modes opératoires mérite une mutation culturelle indispensable. »

**C'est pourquoi, le Snuipp-FSU24 propose à chaque équipe enseignante de porter le débat au sein des conseils d'école, en mettant à l'ordre du jour une question aux Maires concernant leurs intentions et quel avenir ils imaginent pour leur école. Ainsi, chaque partenaire aura accès à l'information et pourra étoffer sa réflexion pour faire les choix qui vont durablement affecter l'évolution de l'école et de la vie dans le milieu rural.**

**Hervé Mignon – Secrétaire adjoint**

## SUIVI 2<sup>nd</sup> MOUVEMENT pour tous ! (syndiqués et non syndiqués)

Le 2<sup>nd</sup> mouvement ou ajustement, est ouvert à tous les collègues restés sans poste à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement. Un collègue titulaire d'un poste au 1<sup>er</sup> mouvement peut faire une demande exceptionnelle de participation au 2<sup>nd</sup> mouvement, si sa situation professionnelle ou personnelle rend indispensable une nouvelle affectation.

Quelle que soit votre situation, les élu-es du SNUipp-FSU24 sont là pour vous accompagner et vous informer.

### Permanences mouvement à la section

- mercredi 24 mai 2017 (de 14h00 à 17h00)
- mercredi 31 mai 2017 (de 14h00 à 17h00)
- il est aussi possible de nous joindre par mail ou téléphone (05 53 08 21 25 - [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr)) afin de prendre RDV en dehors des permanences.

### Liste des postes vacants

Liste réalisée à l'issue du 1<sup>er</sup> mouvement. La DSDEN publiera, d'ici l'ouverture du serveur, la liste officielle.

### Calendrier des opérations

#### 2<sup>ème</sup> phase du mouvement - 1<sup>er</sup> Ajustement

- Commissions postes à profil : 12 et 15 mai
- GT ajustement : lundi 22 mai
- Saisie des vœux dans Siam : du 24 au 31 mai
- CAPD 1<sup>er</sup> ajustement : lundi 12 juin
- Comme pour le 1<sup>er</sup> mouvement, nous tenterons de communiquer un projet de 2nd mouvement avant CAPD.

#### 3<sup>ème</sup> phase du mouvement - 2<sup>ème</sup> Ajustement

- Lundi 3 juillet
- CAPD organisée la semaine suivant la rentrée scolaire.

#### POSTES A PROFIL (16 postes)

BERGERAC EST	IEN CP spé TICE
BERGERAC OUEST	IEN CP spé TICE
BUSSIÈRE BADIL	PMQC
LA ROCHE CHALAIS	PMQC
NONTRON	REFERENT
NONTRON-NORD DORDOGNE	IEN CP spé TICE
PERIGUEUX DSDEN	CPD ARTS PLASTIQUES
PERIGUEUX DSDEN	CPD MUSIQUE (2 postes)
PERIGUEUX DSDEN	CPD TICE
PERIGUEUX NORD	IEN CP spé TICE
ST ASTIER	IEN CP spé TICE
TRELISSAC EREA	EDUC INTERNAT OPT F (4 postes)

#### POSTES ORDINAIRES (32 postes)

ANGOISSE	DIR ELE 2 CL
BERGERAC	IME ROSETTE OPTION D
BRANTOME	ADJ MAT OCCITAN
BUSSEROLLES	DIR ELE 1 CL
COURS DE PILE	BD ELE
CREYSSE	RASED G
ECHOURGNAC	DIR ELE 2 CL
LANOUAILLE	DIR ELE 3 CL
LANOUAILLE	BD ELE
MENIGNAC	BD ELE
MONTAGNAC LA CREMPSE	DIR ELE 1 CL
MONTPON	ULIS ELE OPT D
MUSSIDAN	MAITRE G ELE
MUSSIDAN	ULIS COLLEGE OPT D
NONTRON A. France	ZIL ELE
NONTRON A. France	BD ELE
NONTRON GAMBETTA	RASED PSY
PAYS DE BELVES	SEGPA
PERIGUEUX GOUR DE L'ARCHE	DIR MAT 2 CL
PRESSIGNAC VICQ	DIR ELE 1 CL
RIBERAC J. FERRY	ULIS ELE OPT D
RIBERAC MAT	BD MAT
SAGELAT	BD ELE
SAINT PRIVAT EN PGD	ADJ ELE
SARLAT IEN	TRS
SIGOULES	DIR ELE 6 CL
ST MARTIAL DE VALETTE	ADJ ELE
ST PARDOUX LA RIVIERE	BD PRIM
ST SULPICE D'EXCIDEUIL	DIR ELE 1CL
TERRASSON J. PREVERT	RASED MAITRE G
VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU STE ALVERE	BD ELE
VELINES	BD ELE

Fiche de suivi 2nd mouvement en page 6

**Pour toutes vos questions n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ( 05 53 08 21 25) ou mail ([snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr)). Nous répondons à tous les collègues, syndiqués ou non syndiqués**  
**Pensez aussi à consulter régulièrement notre site internet : <http://24.snuipp.fr>**

utilisez la grille ci-dessous ou joignez l'accusé de réception du doc. i-prof

- Nom :  Prénom :

- Nom de jeune fille :  Date de naissance :

- Adresse personnelle :  C.P. :

- Ville :  Tél perso :  Mail perso :

- Type de poste :  Circo. :  Commune :

- Nom de l'établissement :  Nomination : **TD ou TP** \*entourez

- Suppression de ce poste : **oui - non** \*entourez → Si oui, ancienneté dans le poste :  ans

- Transfert de poste ou fusion d'école : **oui-non** entourez → Si oui, ancienneté dans le poste :  ans

- CAPSAIS/CAPA-SH : oui-non entourez Option :  CAFEIPMF : **oui-non** entourez

- Temps partiel : **oui-non** entourez Quotité travaillée en % :

- Rapprochement de conjoint demandé : **oui-non** entourez indiquer la distance :  jours

- Ancienneté générale de services au **01/09/2017** :  ans  mois  jours

- Congé parental pris après 2012 :  ans  mois  jours

- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : **oui-non** entourez

- Nombre d'enfants à charge :

- Points RRS (3 points si plus de 3ans d'exercice en REP/ZEP) : **oui-non** entourez

- Priorité sur direction d'école (Liste d'aptitude validée) : **oui-non** entourez

- Priorité sur poste (intérim, postes provisoires, poste occupé l'an passé) :

-> précisions :

J'accepte de communiquer au SNUJipp-24 les informations utiles au suivi de mon dossier. Je demande au SNUJipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant au SNUJipp-24.

Date :  Signature :  ou cocher la case

Si vous souhaitez que votre nom n'apparaisse pas sur les publications du SNUJipp-FSU24 (bulletin et site) cochez la case suivante :

Rang	Poste demandé	N°	Rang	Poste demandé	N°
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	16	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	17	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	18	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	19	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	20	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	21	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	22	<input type="text"/>	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	<input type="text"/>	23	<input type="text"/>	<input type="text"/>
9	<input type="text"/>	<input type="text"/>	24	<input type="text"/>	<input type="text"/>
10	<input type="text"/>	<input type="text"/>	25	<input type="text"/>	<input type="text"/>
11	<input type="text"/>	<input type="text"/>	26	<input type="text"/>	<input type="text"/>
12	<input type="text"/>	<input type="text"/>	27	<input type="text"/>	<input type="text"/>
13	<input type="text"/>	<input type="text"/>	28	<input type="text"/>	<input type="text"/>
14	<input type="text"/>	<input type="text"/>	29	<input type="text"/>	<input type="text"/>
15	<input type="text"/>	<input type="text"/>	30	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Vœux géographiques**

Zone N°

Type de poste

**Chaque fiche de suivi est contrôlée par un élu du SNUJipp-FSU24 à la CAPD.**

# 1<sup>er</sup> MOUVEMENT : les résultats

## Statistiques DSDEN24

- 603 participants (568 en 2016)
- 270 (45%) participants mutés (255 en 2016)
- 154 (26%) participants restant sur leur poste d'origine (149 en 2016)
- 179 (30%) sans postes (164 en 2016)

## Retrouvez les comptes rendus sur notre site

+ *GT mouvement du 28 mars*

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2636>

+ *CAPD mouvement du 7 avril*

🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2639>

## Notre activité syndicale

- + de 100 fiches de suivi (en ligne ou papier)
- 12 reprises de chaîne avant la CAPD
- 1 reprise de chaîne après CAPD
- + de 4000 visites « mouvement » sur notre site
- La publication d'un pré-mouvement (en ligne protégé par mot de passe) issu du GT avant CAPD, assure une transparence afin que chaque collègue participant au mouvement puisse vérifier qu'il n'y a pas d'erreur de barème ou de priorité sur l'ensemble de ses vœux

**Afin des respecter l'anonymat sur internet, nous ne publions jamais le nom des collègues avec accès direct. Les résultats sur internet ne sont accessibles qu'avec un code que nous fournissons à la demande des collègues.**

**La version papier d'école 24 est envoyée dans les écoles avec la liste des collègues nommés, il est aussi possible de nous demander ne pas faire figurer son nom dans le bulletin papier.**





**Action SRIAS "Préparer le passage à ma retraite"**

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale organise une session d'information « retraite » sous la forme d'une journée de formation.

- Lieu : Préfecture de la Dordogne
- Date : le 23/05/2017
- Horaires : 9h - 17h
- Date limite de candidature : 18-05-2017

+ **intégralité de l'article et inscriptions sur le site**  
 🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2651>



**Extraits du Compte rendu CTM du 04 mai 2017**

**Concernant l'évaluation**

L'ensemble des documents dont les projets de compte rendu d'évaluation ont été diffusés et deux sessions de formation ont été organisées à l'ESEN. Pour le ministère, le retard de publication n'est donc pas de nature à empêcher le déploiement du dispositif sur le terrain.

*Pour le SNUipp-FSU, ces réponses ne sont pas satisfaisantes. Elles montrent la lourdeur des procédures, une mauvaise anticipation du calendrier ainsi qu'un manque d'intérêt pour des questions essentielles. Nous ne pouvons nous contenter de perpétuelles confirmations orales. Par ailleurs, il n'est pas normal qu'au moment où le décret sur les ORS est publié, les textes concernant l'indemnitaire ne soient pas prêts.*

**Argumentaire du SNUipp-FSU sur la H-CL**

**Le nombre de promotions**

A compter de 2018, les PE seront promouvables à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon. Pour conserver alors le même nombre de promotions (environ 16 000 en 2020), il faudra augmenter le ratio pour le porter à hauteur de 17%. En conséquence, le SNUipp-FSU a rappelé la nécessité d'un texte réglementaire rappelant les éléments du protocole sur la montée en charge de ce ratio, et sur le nombre minimal de promotions annuelles garantissant le flux annoncé lors des discussions.

**La part des femmes dans les promotions**

Le décret PPCR prévoit que la part des femmes promues corresponde à la part de femmes promouvables. Pour le SNUipp-FSU, des dispositions rapides doivent être prises pour que les inégalités qui existent aujourd'hui soient réduites, puis supprimées.

**Les fins de carrière**

Il existe aujourd'hui dans le second degré des mesures qui permettent de veiller à ce que les collègues en fin de carrière et proches de la retraite aient une « bonification ». La note de service publiée chaque année le rappelle. Il est important que des mesures de même nature soient prises aussi dans le premier degré.

+ **intégralité de l'article sur notre site**  
 🌐 <http://24.snuipp.fr/spip.php?article2649>



**La tête de son prénom**

Le choix du prénom aurait une incidence sur les caractéristiques du visage de celui ou celle qui le porte. C'est la conclusion surprenante d'une étude menée par une équipe de psychologues franco-israélienne.

Jason, Félicie, Louna, Tancrede... Chaque début d'année scolaire, l'enseignant qui découvre la liste des élèves de sa classe est guetté par la mauvaise tentation d'établir des projections sur leur comportement, voire même sur leurs aptitudes scolaires...

On sait bien que le choix d'un prénom par une famille est fortement déterminé par son milieu social et culturel mais les chercheurs en psychologie d'une équipe franco-israélienne viennent de pousser le bouchon un peu plus loin dans une étude publiée dans le très sérieux Journal of Personality and Social Psychology. Prend-on la tête de son prénom ? Ou, autrement dit, intégrons-nous les stéréotypes socioculturels liés à notre prénom, au point de les restituer au regard des autres par le biais de notre physionomie ? Telle est l'hypothèse qu'ils ont tentée de vérifier scientifiquement.

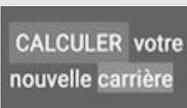
+ **intégralité de l'article sur le site**  
 🌐 <http://www.snuipp.fr/La-tete-de-son-prenom>



**Permutations : seules 18 situations difficiles réexaminées**

Un groupe de travail ministériel devrait bientôt se tenir pour examiner la situation des personnels les plus en difficulté à l'issue des résultats des permutations : seulement 18 possibilités cette année... grande difficulté annoncée !

+ **intégralité de l'article sur le site**  
 🌐 <http://www.snuipp.fr/Permutations-seules-18-situations>



+ **la suite sur le site**

🌐 <http://nouvelle-carriere.snuipp.fr/>



**Enseignants dans les écoles : qui fait quoi ?**

**Sur quels types, les enseignantes et les enseignants des écoles sont-ils affectés ?**

Plus de 80 % des enseignants des écoles publiques sont titulaires d'une classe en élémentaire ou en maternelle, selon une étude du ministère. Les autres occupent des fonctions diverses indispensables au fonctionnement du système. Ces données ne prennent pas en compte les quelque 11 000 enseignants des écoles exerçant dans le 2nd degré (SEGPA, ULIS et EREA).

+ **intégralité de l'article sur le site**  
 🌐 <http://www.snuipp.fr/Enseignants-dans-les-ecoles-qui>

# Agenda

## *Nous y étions :*

### **Lundi 3 avril**

- CDAS

### **Mardi 4 avril**

- Conseil de formation
- GT mouvement

### **Vendredi 7 avril**

- CAPD mouvement

### **Mardi 1<sup>er</sup> mai**

- Défilé à Périgueux et Bergerac
- Rassemblement Hôpital de Sarlat

### **Mardi 9 mai**

- CDFD

### **10 et 11 mai**

- CN à Paris

### **Lundi 15 mai**

- CDAS

## *Nous y serons :*

### **Lundi 22 mai**

- GT 1er ajustement mouvement

### **Lundi 12 juin**

- CAPD 1er ajustement mouvement

### **Lundi 26 juin**

- CTSD ajustement carte scolaire

### **Vendredi 30 juin**

- CDEN ajustement carte scolaire



## Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404>

### **RIS locales du 2<sup>nd</sup> semestre 2017 (passées et à venir)**

- Horaires : à partir de 17h00
- Ordre du jour
  - Après les élections
  - Carte scolaire
  - Nouvelles carrières
  - Mouvement départemental
  - Ineat-exeat
  - Métier et conditions de travail
  - Questions diverses

mardi 4 avril	Riberac	École Maternelle
mardi 11 avril	Beynac	Salle des Fêtes
jeudi 4 mai	Périgueux Bergerac	Bourse du Travail Maison des Syndicats
mardi 9 mai	Terrasson Excideuil	École Élémentaire École Primaire
mardi 16 mai	Le Bugue Saint Astier	École Élémentaire École Élémentaire R. Gimel
jeudi 18 mai	Nontron	École Élémentaire A. France
mardi 23 mai	Port Ste Foy	École Élémentaire

## A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

### **Liste d'aptitude direction**

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (janv)

### **CAFIPEMF**

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

### **Retraite**

- Dépôt du dossier fin septembre

### **Supplément familial de traitement**

- Retour du dossier mi-octobre

### **Promotions**

- CAPD (nov)
- Accès hors classe (mai-juin)

### **CAPASH**

- Dépôt du dossier en décembre
- Résultats Capd de mars

### **Permutations informatisées**

- Ouverture du serveur (nov)
- Résultats début mars

### **Intégrer le 2<sup>nd</sup>**

- Dépôt du dossier en janvier
- Résultats Capn de juin

### **Congés formation professionnelle**

- Dépôt du dossier en février
- Résultats Capd de mars

### **Temps partiel**

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

### **Ineat-Exeat**

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

### **Mouvement**

- 1<sup>ère</sup> phase (mars-avr)
- 2<sup>ème</sup> phase (avr-mai)
- 3<sup>ème</sup> phase (mai-juin)

### **Carte scolaire**

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

**SNUipp-FSU Dordogne** - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : [snu24@snuipp.fr](mailto:snu24@snuipp.fr) - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences